

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### **Avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (Emplois non fonctionnels)**

NOR : SASN1001289V

Sont vacants ou susceptibles de le devenir en vue d'être pourvus en application du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction, les emplois de direction dans les établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ci-après :

I. – Emploi de directeur(rice) proposé dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans les dits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion prévue à l'article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction (corps des directeurs d'hôpital) :

- centre hospitalier du Lamentin (Martinique)
- centre hospitalier de Mende, hôpital local de Florac et maison de retraite de Rieutort (Lozère)

II. – Emplois de directeur :

1. Directeur des établissements ci-après :

- centre hospitalier de Grasse (Alpes-Maritimes) ;
- centre hospitalier des Val-d'Ardèche à Privas (Ardèche) ;
- centre hospitalier Hôpitaux du Sud-Charente à Barbezieux (Charente) ;
- centre hospitalier spécialisé La Chartreuse à Dijon (Côte-d'Or) ;
- centre hospitalier Louis Pasteur à Bagnols-sur-Cèze (Gard) ;
- centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) ;
- centre hospitalier de Seclin et centre hospitalier de Carvin (Nord) ;
- centre hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg (Bas-Rhin) ;
- centre hospitalier du Belvédère à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) ;
- centre hospitalier d'Albi (Tarn) ;
- centre hospitalier de Remiremont (Vosges) ;

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
- les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration, les administrateurs des postes et télécommunications, les magistrats de l'ordre judiciaire et les administrateurs territoriaux.

Les candidats doivent adresser pour chaque poste, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* (le cachet de La Poste faisant foi) :

- un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique,
- deux exemplaires du dossier au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, unité de gestion des directeurs d'hôpital, immeuble Le Ponant, 21 B, rue Leblanc, 75015 Paris ;
- la fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé par messagerie à : cng-unite.dh@sante.gouv.fr

Le dossier de candidature se compose :

Pour les personnels appartenant au corps des directeurs d'hôpital :

- une lettre de demande de mutation ;
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, accompagnée d'une photo ;

– les trois dernières évaluations.

Pour les autres personnels :

- une lettre de demande de mutation ;
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé ;
- les trois dernières fiches d'évaluation ;
- un *curriculum vitae* accompagné d'une photo ;
- une lettre de motivation pour accéder aux fonctions de directeur d'hôpital ;
- une copie de la dernière décision indiciaire ;
- la grille indiciaire du corps d'origine faisant apparaître le grade d'avancement ;
- l'avis motivé de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur d'hôpital.

## A N N E X E

### FICHE DE CANDIDATURE (1)

- poste demandé (2) :
- NOM :
- prénom :
- adresse :
- âge :
- situation de famille :
- adresse de messagerie :
- coordonnées téléphoniques :
- diplômes universitaires et professionnels :
- actions de formation continue suivies (au cours des 3 dernières années) :
- établissement d'affectation :
- grade :
- poste et fonctions occupées actuellement depuis le :
- déroulement de carrière (3) :
- autres actions menées (intérim, missions spécifiques, formations données...) :
- motivations pour le poste sollicité (facultatif) :

(1) Deux pages maximum.

(2) Une fiche par poste.

(3) Préciser le poste, les fonctions.